



Cultivons ensemble notre excellence



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CORRÈZE

Immeuble Consulaire de Puy Pinçon - Service formation
19000 TULLE - Tél. 05 55 21 54 60 - formation@correze.chambagri.fr

N/Réf : JRL/ID
Tulle, le 16/12/2019

FORMATION

Durée : 2 jours

Conduire une culture de myrtille: Les clés de la réussite

18 et 19 février 2020 de 9 h 30 – 17 h 30

Chambre d'Agriculture – Avenue de la Résistance – 19200 USSEL

Objectif général

Cette formation doit permettre aux porteurs de projets d'acquérir les connaissances nécessaires à la bonne conduite d'une culture de myrtille.

Elle permet également de se perfectionner sur les différentes étapes de la culture de la myrtille

Programme (Contenus)

Mardi 18 février

■ **Matin :**

Exposé en salle à la Chambre d'Agriculture - USSEL

- Etre capable de bien maitriser les étapes en amont de la plantation : LE SOL
- Etre capable de bien maitriser les différentes étapes après la plantation: AU DESSUS DU SOL

■ **Après-midi :**

Visite de verger – La Guillaumie - 19300 Rosiers d'Egletons

- Etre capable de bien maitriser les différentes étapes après la plantation: AU DESSUS DU SOL

Mercredi 19 février

■ **Matin :**

Exposé en salle à la Chambre d'Agriculture - USSEL

- Etre capable de :
 - Définir sa stratégie commerciale
 - Choisir ses variétés
 - Maitriser les différentes protections
 - Maitriser les données économiques

■ **Après-midi :**

Visite de verger – Association AVEHC – Route de la Font Blanche – 19370 CHAMBERET

- Etre capable de réussir l'implantation d'un verger et le début de la culture.

Intervenants (*)

- > **Animation :** Mr LOGE Jean Robert, conseiller à la Chambre d'Agriculture de la Corrèze
- > **Intervention :** Mr MAS DE FEIX Martial: technicien conseil indépendant en production de myrtille

Méthodes pédagogiques

Exposés en salle. Démonstrations.

Informations et inscription

Public visé : **Exploitations agricoles ou futurs exploitants de l'ancienne région du limousin**

Pré requis pour suivre cette formation : aucun

Formation gratuite. Programme détaillé et conditions générales au verso

Une attestation de suivi de stage vous sera délivrée à l'issue de la formation.

Responsable de ce stage – **Jean Robert LOGE - Tél : 07 63 45 23 62**



Service formation



NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

DES PRESTATIONS
CERTIFIÉES POUR
LA RÉUSSITE DE
VOS PROJETS
• CONSEIL
• FORMATION

UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01.762

L'écoute

proche pour mieux vous comprendre

La réactivité

pour que vous gardiez une longueur d'avance

L'efficacité

des prestations pertinentes au bon moment

L'expertise

une large palette de compétences

La clarté des informations

pour une relation en toute confiance

L'éthique

des valeurs pour le respect de vos intérêts



LA QUALITÉ DE NOS SERVICES EST CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION



NOTRE CODE ÉTHIQUE

VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE RESPECTE UN CODE D'ÉTHIQUE
FONDÉ SUR NOS VALEURS ET DESTINÉE
À PROTÉGER VOS INTÉRÊTS ESSENTIELS

LE RESPECT

Nous exécutons nos missions avec l'implication que vous êtes en droit d'attendre ;
et refusons d'intervenir sur des missions qui ne sont pas dans notre champ de compétences.
Nous vous restituons tous les éléments d'information vous permettant de prendre des décisions ;
nous respectons vos choix et votre volonté.

L'ÉCOUTE

Nous nous adaptons au contexte, à la culture de votre entreprise, aux personnes qui y travaillent. Nous
vous écoutons, nous entretenons des relations positives,
nous répondons à vos questions et vos interrogations.

LA CONFIDENTIALITÉ

Nous nous engageons à ne pas divulguer à l'extérieur de notre organisme les informations nominatives
portées à notre connaissance sans votre autorisation.

LA RESPONSABILITÉ

Nous respectons nos engagements, nous assumons nos responsabilités
quant aux actions mises en œuvre dans le cadre de la prestation.

LE RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Nous connaissons et respectons les lois et règlements en vigueur s'appliquant aux activités
de notre organisme et à votre entreprise en lien avec la prestation.

L'INTÉGRITÉ

Refuser tout avantage ou arrangement qui altère l'impartialité du service rendu.

L'OBJECTIVITÉ

Nous traitons de manière objective vos remarques et objections, et refusons toute subordination.

L'INDÉPENDANCE

Nous agissons indépendamment de tout intérêt particulier ou commercial.

LA PERFORMANCE DURABLE

Nous vous accompagnons avec la préoccupation constante de concilier performance économique,
efficacité environnementale et dynamique sociale dans une approche de développement durable.



LA QUALITÉ DE NOS SERVICES EST CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION



Des formations utiles, organisées près de chez vous

Une formation vous intéresse : comment y participer ?

L'inscription est obligatoire. Pour vous inscrire :

- Contacter le service Formation au 05 55 21 54 60 ou votre antenne locale
- Parlez-en à votre conseiller de la Chambre d'Agriculture ou au conseiller responsable de la formation

Les programmes détaillés et les conditions générales peuvent être demandés sur simple demande auprès de Gladys FROMENTIN (Bureau Tulle - 05 55 21 54 60)

Une attestation de suivi vous sera délivrée à l'issue de la formation.

Financez votre formation

Pour les agriculteurs

Ces formations peuvent être financées par VIVEA (Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant).

Pour les futurs installés

Pour bénéficier d'une prise en charge par VIVEA, les formations doivent correspondre à des compétences prescrites dans le Plan de Professionnalisation Personnalisé. Dans le cas contraire, nous contacter.

Autres renseignements sur www.vivea.fr (télécharger l'application « smartphone »).

Allégez vos frais de formation

Pour les chefs d'exploitation imposés au Bénéfice Réel

Le crédit d'impôt est calculé à partir de la valeur du SMIC horaire en vigueur l'année en cours. L'aide est limitée à 40 heures par an et par exploitation

Pour les chefs d'exploitation non-imposés, le crédit d'impôt est un remboursement par le Trésor Public d'un montant fixe par jour de formation (environ 67 €)

Prenez un remplaçant sur votre exploitation

Contactez le Service de remplacement de la Corrèze
au 05 55 21 54 53

Demandez votre remplacement et bénéficiez d'une prise en charge de 70 € par jour (financement CASDAR), dans la limite des disponibilités financières et sous réserve de la disponibilité des agents de remplacement. L'agent de remplacement doit intervenir sur l'exploitation dans un délai maximum de trois mois après la date de la formation.

Renseignement :

Gladys FROMENTIN, assistante, 05 55 21 54 60

Isabelle DANNAY, assistante 05 55 46 78 46

formation@correze.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Immeuble Consulaire Puy Pinçon -
19000 TULLE

(*) des modifications sont possibles : le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation (cf.I.5)